

FORMATION DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION DE SANTÉ

Semestre 3

Code Apogée : **DBH2130M**

3 ECTS

21 heures de TD

Master 2 Action de Santé Publique

Option santé en milieu scolaire

Composante de gestion de l'UE :

Responsable de l'UE :

DOMAINE SCIENCES TECHNOLOGIE SANTE

INSPE SITE DE SAINT ETIENNE

Département de Biologie Humaine

Jean-Claude ROCHIGNEUX

Programme de l'enseignement :

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux étudiants d'acquérir des compétences dans le domaine de la formation des adultes. Avoir une vue générale des pratiques de formation en Éducation et Santé en milieu scolaire en lien avec le parcours éducatif de santé.

Contenu :

- Politiques nationales de formation des acteurs de l'Éducation de Santé.
- Modèles conceptuels mobilisés en formation.
- Élaboration d'un projet de formation à destination des acteurs de l'Éducation de Santé.
- Partenariat dans le secteur scolaire.
- Expérimentation des techniques de formations.

Ces 5 modules sont composés de cours et de travaux dirigés accessibles sur la plateforme de formation Claroline.

Chacune des séances inclut :

- La lecture de textes institutionnels relatifs aux missions des professionnels, des textes de cadrage institutionnels, des documents relatifs à des plans de formation, des séquences d'activité, des documents d'évaluation de formation et comptes rendus d'entretiens réalisés avec des stagiaires et des étudiants.
- Un travail dirigé à réaliser soit à partir de ces documents, soit d'une relecture de l'expérience des stagiaires à l'aide de la grille fournie.
- Un apport de connaissances structuré, une bibliographie adaptée.

Les échanges entre les étudiants et l'enseignant sont favorisés sur la base des travaux dirigés et des observations réalisées en stage.

Modalités d'évaluations de l'unité d'enseignement :

Session 1 : Contrôle Continu.

Session 2 : Oral 30 minutes.

(Modalités données à titre indicatif, les modalités précises sont votées tous les ans par le CA sur proposition du CFVU) – FR 21/04/20

Vos enseignants dans cette UE : J-C. ROCHIGNEUX.